

COMMUNE DE PIERRELEVEE

Tél : 01 60 22 29 04

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE 22 OCTOBRE 2012

PRESENTS : Mrs. : BOISNIER Gérard - DESWARTE Philippe - ADAM Daniel, Adjoints - DAULLE Nicolas - DE CUYPERE Alain – FOUGERE Pascal– KALFOUS Gilles - LAMOUREUX Jean Marcel

Mme : MACARTY Laure - MALANDAIN Valérie – NICOLAS Michèle

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr DESWARTE Philippe

CONTRAT RURAL

Les travaux avancent et notamment l'aménagement de la Place de l'Eglise.

Il apparaît qu'un des candélabres situé entre l'église et la mairie doit être déplacé car le dénivellement du terrain est trop important, ce déplacement n'a pu être constaté que lors de la préparation de l'aménagement de la place et notamment la pose des pavés. Il est donc nécessaire de convoquer le SMERSEM et EIFFAGE Energie pour leur demander de rectifier cette anomalie.

AVENANT N°1 (délibération)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux du Contrat rural et notamment l'aménagement de la sente piétonne, la bordure côté Route Départementale doit être stabilisée (réalisation de 82 mètres de caniveau) et permettre l'évacuation des eaux pluviales pour une meilleure conservation de l'espace piétonnier en général. Il est donc indispensable de poser deux grilles avaloir afin que les eaux de pluie soient redirigées dans la canalisation des eaux pluviales générale de la commune. Le montant de cette dépense supplémentaire s'élèvera à 8000 Euros Hors Taxes environ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents accepte ces travaux supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

RAPPEL

Le contrat de Prêt a été réalisé, son montant 100 000.00 Euros sur 15 années à taux fixe : 4.85 %

REMERCIEMENTS à Messieurs DESWARTE et FOUGERE pour leur participation aux réunions de chantier

REMARQUES

Monsieur POUILLOT sis 13 rue de la Fontaine a précisé que suite aux travaux et au vue de l'aménagement, l'eau de ruissellement va se déverser dans les propriétés.

Monsieur le Maire précise qu'un caniveau va être mis en place le long de la Route Départementale mais que par contre au niveau des portillons et des portails ce sont les propriétaires qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de positionner un caniveau.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Comme vous pouvez le constater les travaux d'enfouissement sont pratiquement achevés, le génie civil a été réceptionné ; il reste seulement la dépose des poteaux le long de la Route Départementale 19, sente piétonne qui ne peut se faire car France Télécom n'est à ce jour toujours pas intervenu pour l'enfouissement de ses câbles

Monsieur le Maire signale qu'une relance leur a été adressée ce jour le 22 octobre 2012.

PLUS OU MOINS VALUE POUR AJOUT DE PLATINE BI-PUISSANCE ET POSE ET DEPOSE D'UN CANDELABRE

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de réaliser des économies d'énergie, il est souhaitable d'installer un variateur d'intensité automatique avec différents paliers et cela ainsi complètera les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Fontaine et Place de l'Eglise, de plus un candélabre est à déplacer suite aux travaux d'aménagement de la place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents accepte les devis de l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE qui était déjà réalisatrice des travaux d'enfouissement des réseaux, pour des montants comme suit :

Devis Numéro 1 : 1801,75 Euros Hors Taxes soit 2 154.89 Euros T.T.C

Devis Numéro 2 : 1034.00 Euros Hors Taxes soit 1236.66 Euros T.T.C.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DELIBERATION

En complément de la délibération du 27 Novembre 2008 relative aux éco-conditions requises pour l'octroi des subventions départementales dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement,

L'Assemblée délibérante

PREND ACTE par la lecture de la Charte ci-jointe annexé, des éco-conditions associés aux demandes de financement en tant que commune bénéficiaire des subventions du Conseil Général de Seine et Marne

SUR LE RAPPORT de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de CRECY LA CHAPELLE et Environs

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

PREND ACTE des termes de la Charte

S'ENGAGE en sa qualité de Maître d'Ouvrage à respecter les différents critères prescrits dans le cadre des subventions attribuées par le département sur la thématique de l'eau

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte et tous les documents s'y rapportant.

INFORMATIONS URBANISME

La Direction Départementale des Territoires instruira les permis de construire jusqu'à fin 2013.

Les Déclarations Préalables, les certificats d'urbanisme et les permis de démolir sont eux instruits par la Communauté de Communes du Pays Fertois

Monsieur DESWARTE demande si les travaux en cours au Château de Montebise ont fait l'objet d'une demande. Monsieur le Maire répond que le propriétaire va faire le nécessaire.

MESSAGERIE INFORMATIQUE

Monsieur KALFOUS informe le Conseil Municipal que les boîtes mail créées pour chaque Conseiller Municipal ont été supprimées (mail : prenomnom@pierre-levee.fr).

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le secrétariat de la mairie, et ce afin de faciliter son fonctionnement, doit avoir en sa possession l'adresse mail personnelle de chaque conseiller municipal.

CEREMONIE DU 11 Novembre 2012

ACHAT D'UN DRAPEAU

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'acquérir un drapeau pour le porte-drapeau des anciens combattants qui sera utilisé lors des commémorations ou se rendent les anciens combattants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'achat d'un drapeau brodé pour un montant total hors taxes de 698.20 Euros et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents y afférents.

INFORMATONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette année la cérémonie aura lieu uniquement au cimetière à 8 heures 45 en raison des travaux de la place de l'Eglise et sera suivi d'un pot de l'amitié à la mairie.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de nommer un porteur de drapeau et que cette tâche incombera à Monsieur RODDIER Roger, par contre lors des cérémonies ou inaugurations sur Paris, Melun ou autre, Monsieur RODDIER sera remplacé par une personne désignée par l'association des anciens combattants de CRECY LA CHAPELLE.

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS FERTOIS

INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la majorité communautaire n'a pas voté le Budget proposé, celui-ci a donc été envoyé au Préfet qui a délivré une autorisation avec obligation d'un minimum d'actions pour 2012. Pour l'année 2013, la Communauté de Communes est chargée d'établir un budget viable.

Cette année deux projets ont été validés comme suit

17 Abstentions, 14 pour et 8 contre

- terrain de sport CHANGIS, SAINT JEAN
750 000.00 Euros il manquait 350 000.00 Euros
- Cinéma LA FERTE SOUS JOUARRE
1 900 000.00 Euros reporté en 2013

Il est à noter que malgré l'augmentation de 20% il y a 3 ans, le percepteur considèrerait que l'endettement de la communauté de communes du Pays Fertois serait de 90%.

LE CIMETIERE

La recherche des propriétaires du terrain jouxtant le cimetière étant restée infructueuse, il est indispensable de demander un devis pour tailler les arbres de la dite propriété car ceux-ci débordent et occasionnent des dégâts sur les tombes situées le long du mur.

Monsieur DESWARTE, 1^{er} Adjoint souligne qu'il serait bien de renseigner quant au tarif des columbariums, les incinérations étant de plus en plus fréquentes et notre cimetière étant assez grand pour en accueillir un. Il est nécessaire de réfléchir à son emplacement afin que les concessions encore libres situées à l'emplacement choisi ne soient plus proposées à la vente.

LIGNES TELEPHONIQUES GRANDE RUE

Après de nombreuses réclamations des riverains concernant la coupure de leurs lignes téléphoniques suite dans la plupart des cas au passage des convois exceptionnels qui arrachent les câbles, une étude d'un rehaussement des lignes a été sollicitée le 30 Août 2012 auprès de FRANCE TELECOM qui doit fournir un devis que nous attendons encore.

Madame MACARTY, conseillère municipale demeurant 28 Grande Rue intervient en nous informant que le câble de la ligne téléphonique de son côté a été rehaussé et que seuls les propriétaires de l'autre côté de la Grande Rue rencontrent des problèmes.

Monsieur le Maire rappelle que l'itinéraire des convois exceptionnels est indépendant de la volonté de la commune et que seul le préfet en a le libre arbitre. Les services de la mairie ne sont jamais informés des dates de passage de ces convois.

Monsieur DESWARTE, Premier Adjoint, précise qu'il est anormal que la commune paye pour des dégâts occasionnés par le passage de ces convois exceptionnels.

Il serait souhaitable que les numéros d'immatriculation de ces convois soient relevés lors d'incidents.

ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les anciens candélabres, rue de la Fontaine et Place de l'Eglise ont été récupérés ; il serait peut-être judicieux d'en ajouter à certains endroits où il y en a la nécessité.

Monsieur ADAM, Deuxième Adjoint, a fait l'inventaire et a notamment noté la demande de Monsieur LEBEL Rue de Lambilly et contactera l'entreprise STELEC chargé du suivi de l'éclairage public de notre commune.

Une réflexion est nécessaire quant au choix du positionnement des candélabres de leur utilité et surtout de la faisabilité technique. Certains conseillers municipaux soulèvent la question de l'intérêt d'un côté de faire des économies en posant des variateurs d'intensité sur les nouveaux candélabres et de l'autre ajouter des candélabres supplémentaires qui ne dégageront aucune économie ?

TOITURE DE L'EGLISE

Il est nécessaire d'évaluer les dégâts et de faire un devis

Monsieur DESWARTE, Premier Adjoint, intervient en demandant de convoquer les parents dont les enfants ont occasionné les dégâts ; la commune ne doit pas continuer à payer.

Monsieur FOUGERE, conseiller municipal, l'a d'ailleurs constaté lors d'une réunion de chantier sur la place de l'Eglise. Madame FOURMY Directrice de l'école ainsi que Monsieur

FOURMY, Président du R.P.I. était aussi présents. Les noms des enfants leur seront demandés.

Une employée municipale est d'ailleurs aussi intervenue auprès de ces enfants pendant son service.

LOGEMENT DE FONCTION SITUE AU DESSUS DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur PIVERT a quitté le logement de fonction situé au dessus de l'Agence Postale. Le Conseil Municipal mentionne qu'il serait peut-être bien de le louer et ainsi les loyers perçus seront des revenus pour la commune.

Monsieur le Maire intervient et précise que des normes sont à respecter et notamment l'accès handicapé et que le logement doit bénéficier d'une entrée particulière et non publique. Il est nécessaire dans un premier temps de faire un état des lieux afin de connaître les rénovations indispensables.

RAMASSAGE DES DECHETS

Déchets verts : lundi matin jusqu'à fin novembre à 6 heures

Bac Bleu : le mardi matin des semaines impaires à 6 heures

Bac gris : le vendredi matin à 6 heures

Monsieur FOUGERE, conseiller municipal, signale qu'il semblerait que le tri du verre (verre de couleur et verre incolore) ne soit plus nécessaire puisque lors du vidage des bornes les deux sont mélangés dans la benne qui les ramasse.

JOURNAL DE NOTRE COMMUNE

Monsieur ADAM, Deuxième Adjoint demande la raison pour laquelle il n'y a plus de journal de notre commune.

Monsieur le Maire répond que le journal ne paraît plus car c'est un service payant et que la société s'en occupant ne trouve plus de partenaires (sponsors).

Monsieur ADAM, Deuxième Adjoint, demande alors à Monsieur KALFOUS, Conseiller Municipal le moyen utilisé pour bénéficier de sponsors pour le journal de la Paroisse.

Monsieur KALFOUS répond qu'il a demandé à des entreprises de paraître dans le journal pour un prix modique et qu'elles ont accepté.

Madame MACARTY intervient et dit qu'effectivement AB CHAUFFAGE son entreprise sponsorise le journal de la Paroisse mais n'a jamais sponsorisé le journal de la commune car le prix en était trop excessif et que le journal de la Paroisse est distribué sur onze communes

Une réflexion doit être effectuée sur la parution du journal communal qui s'avère fort utile dans la transmission d'informations auprès des administrés.

QUESTIONS DIVERSES

Certains élus signalent que des administrés se sont plaints que des stationnements dans la Grande Rue occasionnaient une gêne à certain propriétaire dans l'accès à leur propriété.

Un courrier va être envoyé à une partie des propriétaires de la Grande Rue ou cette gêne a été constatée.

Monsieur le Maire demande à la commission des fêtes une réflexion et des propositions pour l'achat éventuel de guirlandes électriques sur la partie des travaux à savoir rue de la Fontaine, et Place de l'Eglise.

La séance est levée à 22 heures.